

Aires protégées dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Cacheu



- ★ Massif classé (emprise non disponible)
- ★ Aire marine protégée (emprise non disponible)
- Massif classé / Parc
- ★ Réserve ornithologique (emprise non disponible)

Sources
 Sénégal : localités et limites administratives, ANSD 2013
 Guinée-Bissau : localités et limites administratives, GPC/Ministère de l'Intérieur, date non connue
 Données sur les aires protégées : cartes 1/50 000 IGN - France, différentes feuilles et années ; rapport IREF 2012 ;
www.guinee-bissau-ecotourisme.com



Au Sénégal et en Guinée-Bissau il existe plusieurs dispositifs pour protéger les ressources naturelles comme les aires marines et terrestres protégées (Exemple : AMP Niamone-Kalounayes au Sénégal), les parcs naturels (Exemple : Parc naturel des mangroves du fleuve Cacheu), entre autres.

LOT 5

**Les dispositifs de préservation
de la mangrove sur le littoral ouest-africain**





Plusieurs activités de reboisement menées par des associations (Palmeirinha, Wetlands, ODZH, Océanium, etc.) et la population permettent également de préserver les mangroves.

LOT 5

**Les dispositifs de préservation
de la mangrove sur le littoral ouest-africain**